



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## établissements

Question écrite n° 7108

### Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire de lui préciser la suite qu'elle envisage de réserver à l'inquiétude des enseignants relative à la circulaire du 25 septembre 1997 modifiant les règles d'organisation de sécurité et de responsabilité des activités hors l'école. Les élèves ne sauraient être pénalisés par une divergence entre le ministère et les enseignants. Il lui demande de lui préciser la suite qu'elle envisage de réserver à l'examen de ces préoccupations puisque, dans l'immédiat, un syndicat d'enseignants a appelé, le 7 novembre, « les personnels à suspendre à titre conservatoire toute sortie scolaire ».

### Texte de la réponse

La circulaire n° 97-176 du 18 septembre 1997, publiée au Bulletin officiel, hors-série n° 6, du 25 septembre 1997, relative à l'organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles doivent s'effectuer toutes les actions pédagogiques qui nécessitent de sortir de l'enceinte de l'école. Elle simplifie et unifie l'ensemble des textes qui existaient et organisaient les sorties auparavant et permet des sorties scolaires correspondant à des objectifs pédagogiques en assurant une sécurité optimale aux élèves. Elle ne remet nullement en cause le principe de sortie scolaire, tout au contraire. De plus, par circulaire complémentaire du 21 novembre 1997 adressée aux recteurs, inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, inspecteurs de l'éducation nationale et directeurs d'école, la ministre déléguée, chargée de l'enseignement scolaire, vient d'apporter différentes précisions et quelques assouplissements aux dispositions initiales, de nature à dissiper les difficultés rencontrées depuis la rentrée.

### Données clés

**Auteur :** [M. Léonce Deprez](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7108

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire

**Ministère interrogé :** enseignement scolaire

**Ministère attributaire :** enseignement scolaire

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er décembre 1997, page 4314

**Réponse publiée le :** 23 février 1998, page 1065